RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-neuf, le 16 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron),en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du sept janvier deux mil dix-neuf dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 16 janvier 2019

Délibération n° : 19-01-01

7.5 Subventions

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART - Pasquale TIMPANO - Marcel BURNY – Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Bernard VANDENHOVE - Alberte LECROART – Jean-Pierre POMMEROLE - Annie BURNY - Guy MORIAMEZ - Rachid LAMRI - Christine LEONET - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Cédric OTLET - Grégory SPYCHALA - Claudine GENARD - Jean CAVERNE – Gérard QUINET - Henri ZIELINSKI - Marie - Christine PICOT

ÉTAIENT EXCUSÉS :
Mirella BAUWENS a donné pouvoir à Marc BURY
Marie-Christine VEYS a donné pouvoir à Martine DILIBERTO
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Pasquale TIMPANO
Ingrid SAGUEZ a donné pouvoir à Gérard QUINET

Objet : Subvention de « Nos Quartiers d'Été » 2019

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que l'édition 2019 de « Nos Quartiers d'Été » a vocation à offrir aux habitants de Petite-Forêt une multitude d'animations (exemples : atelier culturel, cuisine, sportif,).

CONSIDÉRANT que l'objectif est notamment d'animer l'été en proposant régulièrement des activités aux Francs-Forésiens, ce qui permettra de créer une dynamique festive sur le territoire communal.

CONSIDÉRANT que pour que ce projet puisse être subventionné par le Conseil régional, la collectivité doit être accompagnée par une association dite « porteuse ».

CONSIDÉRANT que l'association la Gazette de l'amitié sera l'association porteuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser le versement d'une subvention à l'association la Gazette de l'amitié, d'un montant de 6000 euros pour l'organisation de « Nos Quartier d'Été » 2019.

Article 2 : d'inscrire le montant de la subvention au Budget 2019

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire,

Marc BURY

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 22/01/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 22/01/2019

Pour copie conforme
- Le 22/01/2019
Marc BURY, MAIRE
COMMUNE DE PETITE FORET